

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Christophe Collignon, Ministre du Logement,
des Pouvoirs locaux et de la Ville, concernant
L'opération « Eté solidaire »

Monsieur le Ministre,

Depuis 1994, l'opération « *Eté solidaire, je suis partenaire* » promeut la solidarité auprès des jeunes à l'égard des citoyens en leur permettant de réaliser des travaux d'utilité publique et de rendre des services à la population, pendant les vacances d'été, en étant engagés par les communes, moyennant rétribution.

Les objectifs de cette opération sont multiples:

- Inciter les jeunes à améliorer, embellir et valoriser leur quartier et leur environnement, sur le territoire de leur commune;
- Promouvoir ou renforcer leur solidarité vis-à-vis des personnes défavorisées ou en difficulté et favoriser les liens intergénérationnels, particulièrement avec les personnes âgées;
- Permettre aux jeunes d'effectuer ou de découvrir un travail valorisant.

Nous pourrions même rajouter un quatrième objectif, à savoir apprivoiser la vie politique au sens large et le dévouement que cela implique. Cette année, l'opération aura lieu du 1^{er} juillet au 31 août 2021 pour un budget de 1.630.000 €. L'accent sera mis sur la lutte contre l'isolement des jeunes dû à la crise sanitaire, dans les petites entités, au travers du soutien d'activités valorisantes leur permettant d'être acteurs de la société.

Monsieur le Ministre, combien de communes participeront à l'édition 2021 de l'opération « Eté solidaire » et pourriez-vous m'en communiquer la liste? Combien de jeunes cela représente-t-il? Une réflexion plus profonde sur cette opération et sur sa saisonnalité a-t-elle déjà été menée? Si oui, quand ressort-il? A défaut, ne serait-il pas intéressant d'étudier la question afin de voir s'il serait opportun, ou pas, de poursuivre cette opération durant les vacances de Toussaint, Noël, Carnaval et/ou Pâques?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Collignon:

[Juillet 2021]

L'opération « *Été solidaire, je suis partenaire* » est organisée du 1^{er} juillet au 31 août 2021. Je lui avais réservé un montant d'1.630.000 euros au budget 2021.

Ces moyens comprennent un montant spécifique de 500.000 euros, dégagé pour l'année 2021 et alloué aux entités de moins de 10.000 habitants. L'opération « *Été solidaire* » est un outil de lutte contre l'isolement et la vulnérabilité des jeunes, particulièrement utile durant la crise sanitaire. Nous avons souhaité dynamiser l'opération auprès des petites entités, leur permettre d'engager un nombre de jeunes significatif pour des actions de cohésion et de solidarité auprès de la population dont l'isolement en milieu rural a pu être plus important durant la crise.

Depuis son lancement, l'opération a connu un succès croissant auprès des entités communales. Cette année, 227 communes ont déposé leur candidature pour participer au projet, ce qui correspond à 87 % des communes wallonnes.

La liste des communes dont les projets ont été retenus ainsi que le nombre de jeunes subsidiés est publiée sur le portail de la Cohésion sociale (<http://cohesionsociale.wallonie.be>). L'honorable membre la trouvera également jointe en annexe. Au total, 2.893 jeunes peuvent être engagés grâce au subside de la Région. Cela correspond à un budget de 1.417.570 euros.

Le caractère saisonnier de l'opération se justifie par différents facteurs. Il s'agit d'une longue période de vacances scolaires, au cours de laquelle les jeunes étudiants sont souvent à la recherche d'un job temporaire et où les différents services communaux et partenaires sont en effectif réduit. Les uns et les autres se trouvent donc dans de bonnes conditions pour mener le projet.

Concernant la suggestion de l'honorable membre d'étendre le projet à d'autres périodes, elle impliquerait la mobilisation de budgets supplémentaires ainsi qu'un surcroît de travail pour les équipes qui préparent et encadrent les projets sur le terrain. La sélection de projets, la recherche de partenaires, le recrutement et l'encadrement des jeunes nécessitent beaucoup de temps et de travail et, s'ils se justifient pleinement une fois l'an, ils ne pourraient être répétés à chaque congé scolaire.